



POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET DE VIDÉOSURVEILLANCE

Club : SAINT-ORENS FOOTBALL CLUB

Saison : 2026-2027

Date : 01/10/2026

1. Objet de la présente politique

La présente politique a pour objet d'informer les personnes susceptibles d'être filmées sur le site et les installations du **Saint-Orens Football Club** de la mise en œuvre d'un dispositif de vidéosurveillance, ainsi que des conditions dans lesquelles les images sont collectées, utilisées, conservées et protégées.

Le dispositif est mis en œuvre dans le respect du **Règlement général sur la protection des données (RGPD – règlement (UE) 2016/679)**, de la **loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés**, ainsi que, lorsque le dispositif relève de son champ d'application, du **Code de la sécurité intérieure** relatif à la vidéoprotection.

Le Saint-Orens Football Club accorde une importance particulière au respect de la vie privée des licenciés, joueurs, éducateurs, bénévoles, dirigeants, salariés, visiteurs, parents, spectateurs et de toute personne présente sur ses installations.

2. Responsable du traitement

Le responsable du traitement des données issues du dispositif est :

Saint-Orens Football Club
Rue des Sports
31650 Saint-Orens de Gameville
France

Téléphone : 05 61 39 08 39

E-mail : saintorensfc@wanadoo.fr

Le Saint-Orens Football Club détermine les finalités du dispositif ainsi que les modalités de son fonctionnement et en assure l'exploitation.

3. Pourquoi le Saint-Orens Football Club utilise-t-il des caméras ?

Le dispositif de vidéosurveillance est mis en œuvre principalement afin de renforcer la sécurité des personnes et des biens présents sur les installations du club.

Il poursuit notamment les finalités suivantes :

- prévenir et contribuer à constater les **vols** de matériels, équipements et biens appartenant au club ou présents sur ses installations ;
- prévenir les **dégradations** et actes de vandalisme ;
- prévenir les **intrusions** et accès non autorisés ;
- prévenir et contribuer à constater les **actes de malveillance** ;
- protéger les équipements, installations, locaux et matériels du Saint-Orens Football Club ;
- contribuer à la sécurité des personnes présentes sur le site ;
- permettre, lorsqu'un incident est constaté, de disposer d'éléments utiles à sa compréhension et, le cas échéant, à sa transmission aux autorités compétentes.

Le dispositif n'a pas pour finalité de surveiller individuellement les joueurs, éducateurs, bénévoles, salariés, licenciés ou visiteurs dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

Il n'est pas utilisé à des fins de contrôle des performances sportives, d'évaluation des personnes, de prospection commerciale ou de publicité.

4. Pourquoi ce dispositif est-il nécessaire ?

Le Saint-Orens Football Club est régulièrement confronté à des situations de disparition ou de vol de biens et de matériels ainsi qu'à des risques de dégradation ou d'intrusion sur ses installations.

La mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance répond donc à un objectif de prévention et de protection des personnes, des équipements et des biens du club.

Le dispositif est conçu pour être proportionné à ces objectifs. Les caméras sont positionnées de manière à limiter autant que possible la captation de zones qui ne sont pas nécessaires aux finalités poursuivies.



5. Quelles données sont collectées ?

Le dispositif peut enregistrer :

- des images des personnes présentes dans les zones couvertes par les caméras ;
- la date et l'heure des enregistrements ;
- le lieu correspondant à la caméra ayant capté les images.

Le dispositif du Saint-Orens Football Club **ne réalise aucune captation sonore**.

Aucune donnée biométrique n'est créée ou utilisée dans le cadre de ce dispositif.

Le club ne met pas en œuvre de système de reconnaissance faciale, de profilage automatisé ou de décision automatisée à partir des images.

6. Base juridique du traitement

La base juridique applicable dépend notamment de la nature des espaces filmés.

Lorsque le dispositif concerne des espaces qui ne sont pas ouverts au public, le traitement peut notamment être fondé sur l'**intérêt légitime du Saint-Orens Football Club**, consistant à assurer la sécurité des personnes et la protection de ses biens, sous réserve du respect des principes de nécessité et de proportionnalité.

Lorsque les caméras filment un lieu ou un espace **ouvert au public**, le dispositif relève du régime spécifique de la **vidéoprotection prévu par le Code de la sécurité intérieure**, en complément des règles applicables en matière de protection des données personnelles.

Lorsque cette réglementation l'exige, le dispositif fait l'objet de l'autorisation administrative préalable applicable.

7. Qui peut accéder aux images ?

L'accès aux images est strictement limité aux personnes qui ont besoin d'y accéder dans le cadre de leurs fonctions et qui ont été **individuellement désignées et habilitées** par le Saint-Orens Football Club.

Le simple fait d'être dirigeant, salarié, éducateur, bénévole ou membre d'une commission du club ne donne pas automatiquement accès aux images.



Les personnes habilitées sont tenues à la confidentialité et ne peuvent consulter les images que pour les besoins des finalités prévues par le dispositif.

Lorsque la loi le prévoit ou le permet, certaines images peuvent également être communiquées aux autorités administratives ou judiciaires compétentes, notamment dans le cadre d'une procédure consécutive à un vol, une dégradation, une intrusion ou tout autre incident.

8. Combien de temps les images sont-elles conservées ?

Les images sont conservées pendant une durée **maximale de 30 jours**.

Cette durée constitue une durée maximale et non une obligation de conserver systématiquement chaque image pendant 30 jours. Les images sont supprimées plus rapidement lorsqu'elles ne sont plus nécessaires aux finalités pour lesquelles elles ont été enregistrées.

Lorsque le dispositif relève du régime de la vidéoprotection soumis à autorisation préfectorale, la durée effectivement applicable est également celle fixée par l'autorisation administrative, dans la limite maximale prévue par la réglementation.

Lorsqu'une image est extraite et conservée dans le cadre d'une procédure judiciaire, administrative ou disciplinaire, elle peut être conservée pendant la durée nécessaire à cette procédure, conformément aux règles qui lui sont applicables.

9. Sécurité et protection des images

Le Saint-Orens Football Club met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles destinées à garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des images.

Ces mesures comprennent notamment :

- la limitation des accès aux seules personnes habilitées ;
- la protection des équipements et des systèmes d'enregistrement ;
- l'utilisation d'identifiants et de moyens d'authentification appropriés ;
- la limitation des possibilités de copie ou d'exportation des images ;
- la conservation des images pendant une durée limitée ;
- la traçabilité des opérations réalisées sur les images lorsque la réglementation applicable l'impose.



Lorsque le dispositif relève du régime de vidéoprotection, les opérations de collecte, consultation, communication, modification et effacement font l'objet des enregistrements de traçabilité prévus par la réglementation.

10. Aucun enregistrement sonore

Le dispositif de vidéosurveillance du Saint-Orens Football Club **n'enregistre pas les conversations ni les sons.**

Les caméras sont utilisées uniquement pour la captation d'images.

11. Respect de la vie privée

Le Saint-Orens Football Club veille à ce que le dispositif ne porte pas une atteinte disproportionnée à la vie privée.

Les caméras ne sont pas destinées à filmer :

- les vestiaires ;
- les douches ;
- les sanitaires ;
- les espaces réservés à l'intimité des personnes ;
- les zones privées sans nécessité liée aux finalités du dispositif.

Le positionnement et le champ de vision des caméras sont définis afin de limiter la captation aux zones nécessaires à la sécurité des personnes et des biens.

12. Vos droits

Conformément à la réglementation applicable, les personnes concernées disposent de droits sur leurs données personnelles, dans les conditions et limites prévues par la réglementation.

Vous pouvez notamment exercer :



Droit d'accès

Vous pouvez demander à savoir si des images vous concernant ont été enregistrées et, lorsque les conditions légales sont réunies, demander à accéder aux images correspondantes.

Droit de rectification

Vous pouvez demander la rectification de données personnelles inexactes lorsque ce droit est applicable.

Compte tenu de la nature particulière des images de vidéosurveillance, ce droit doit être apprécié au regard des possibilités techniques et des règles applicables au dispositif.

Droit à l'effacement

Vous pouvez demander l'effacement de données personnelles lorsque les conditions prévues par la réglementation sont réunies.

Ce droit peut toutefois être limité lorsque la conservation des images est nécessaire au respect d'une obligation légale ou à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice.

Droit à la limitation du traitement

Vous pouvez demander la limitation du traitement dans les situations prévues par le RGPD et la réglementation applicable.

Droit d'opposition

Lorsque le traitement est fondé sur l'intérêt légitime, vous pouvez exercer votre droit d'opposition dans les conditions prévues par le RGPD.

Lorsque le dispositif relève du régime spécifique de la vidéoprotection prévu par le Code de la sécurité intérieure, le droit d'opposition peut ne pas être applicable au traitement concerné.

13. Comment exercer vos droits ?

Pour exercer vos droits ou obtenir des informations concernant les images susceptibles de vous concerner, vous pouvez contacter le Saint-Orens Football Club :

Saint-Orens Football Club

Rue des Sports
31650 Saint-Orens de Gameville

Téléphone : 05 61 39 08 39

E-mail : saintorensfc@wanadoo.fr



Afin de permettre au club d'identifier les images concernées, il est recommandé de préciser dans votre demande :

- la date concernée ;
- l'heure ou une plage horaire aussi précise que possible ;
- le lieu concerné ;
- les circonstances permettant d'identifier les images recherchées.

Le club pourra demander les éléments nécessaires à la vérification de l'identité du demandeur lorsque cela est justifié par la nature de la demande.

Les demandes sont traitées dans les délais prévus par la réglementation applicable.

14. Protection des droits des tiers

L'accès aux images peut être limité lorsque leur communication porterait atteinte aux droits et libertés d'autres personnes ou lorsqu'une restriction est prévue par la réglementation, notamment afin de ne pas compromettre une enquête, une procédure judiciaire ou la sécurité publique.

Lorsque les images concernent plusieurs personnes, le Saint-Orens Football Club peut notamment être amené à prendre des mesures permettant de protéger les droits des tiers avant toute communication.

15. Réclamation auprès de la CNIL

Si vous estimez, après avoir contacté le Saint-Orens Football Club, que vos droits en matière de protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la **Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)**.

Les modalités permettant de saisir la CNIL sont disponibles sur le site officiel de la CNIL.

16. Autorisation et réglementation applicable

Lorsque le dispositif filme des espaces ouverts au public ou entre dans le champ d'application du Code de la sécurité intérieure, le Saint-Orens Football Club respecte les obligations spécifiques applicables aux systèmes de vidéoprotection.

Ces obligations peuvent notamment concerner :



- l'autorisation préfectorale préalable ;
- l'information du public par affichage permanent et visible ;
- la limitation de la durée de conservation ;
- la désignation et l'habilitation des personnes autorisées à consulter les images ;
- la sécurité des systèmes ;
- la traçabilité des opérations effectuées sur les données.

Le dispositif est également soumis aux dispositions du RGPD et de la loi Informatique et Libertés dans les conditions prévues par les textes applicables.

17. Information du public

Les personnes présentes sur les installations du Saint-Orens Football Club sont informées de l'existence du dispositif par des panneaux visibles placés dans les zones concernées.

Ces panneaux indiquent notamment :

- l'existence du dispositif ;
- l'identité du responsable ;
- les principales finalités ;
- les droits des personnes ;
- les modalités permettant d'accéder aux informations détaillées.

La présente politique constitue le **second niveau d'information** permettant d'accéder aux informations détaillées relatives au traitement des images.

18. Analyse d'impact et registre des traitements

Lorsque la réglementation l'exige, le Saint-Orens Football Club procède aux formalités et analyses nécessaires à la mise en œuvre du dispositif, notamment à une **analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD)** lorsque les critères réglementaires sont remplis.

Le dispositif est également intégré, lorsque cela est requis, au registre des activités de traitement du club.

19. Évolution de la présente politique

Le Saint-Orens Football Club peut être amené à modifier la présente politique afin de tenir compte :

- de l'évolution de la réglementation ;
- des recommandations de la CNIL ;
- de l'évolution du dispositif de vidéosurveillance ;
- de l'évolution des finalités ou des modalités de traitement.

La date de dernière mise à jour est indiquée en début de document.

Références réglementaires

Le dispositif est notamment encadré par :

- le **Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD)** ;
 - la **loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés**, dans sa version en vigueur ;
 - le **Code de la sécurité intérieure**, notamment les dispositions relatives à la vidéoprotection ;
 - les recommandations et référentiels publiés par la **Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)**.
-

Saint-Orens Football Club

Rue des Sports – 31650 Saint-Orens de Gameville

05 61 39 08 39 – saintorensfc@wanadoo.fr

Dernière mise à jour : 1 octobre 2026